

21-12-2023 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 21 décembre 2023 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Vacant, siège #5
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas étant présents, chacun a convenu de se tenir pour dûment convoqué de la présente session et renonce à l'avis de convocation selon l'article 153 du code municipal.

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

244-23

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté comme lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Abrogation de la résolution 237-23
5. Entente municipale – Redistribution des redevances
Carrière située à proximité de la route Harvey
6. Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet (PPA-CE)
Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
7. Octroi de contrat – Achat de compteurs d'eau
8. Octroi de contrat – Achat du système de télérelève de la consommation d'eau et du système de gestion des données
9. Réception définitive – Décompte final
Membrane d'étanchéité au réservoir d'eau potable
10. Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
Projet d'acquisition de quatre (4) génératrices
11. Projet «Équipements sportifs»
12. Questions de l'assemblée
13. Levée de la réunion

245-23

Abrogation de la résolution 237-23

Proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le conseil municipal abroge la résolution 237-23.

246-23

Entente municipale – redistribution des redevances

Carrière située à proximité de la route Harvey

Considérant que suite aux conversations téléphoniques entre les directrices générales des Municipalités de Saint-Cléophas et Saint-Moïse, les deux parties en sont venues à une entente;

Considérant que la distribution des redevances sera répartie comme suit pour les prochaines années:

- ✓ Saint-Cléophas 60%
- ✓ Saint-Moïse 40%

Considérant que ladite entente est rétroactive au premier (1^{er}) janvier 2023;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à l'entente.

247-23

Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

Attendu que la municipalité de Saint-Cléophas a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Attendu que les travaux ont été réalisés sur la rue Principale et le rang 7;

Pour ces motifs, sur la proposition de madame Hélène Dumont, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Cléophas approuve les dépenses d'un montant de 62 032.66\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

248-23

Adjudication du contrat – Achat de compteurs d'eau dans la Municipalité de Saint-Cléophas

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas est le donneur d'ouvrage du projet de pose de compteurs d'eau sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas a procédé à un appel d'offres public regroupé pour la pose de compteurs d'eau;

Considérant que la Municipalité a reçu 3 soumissions conformes dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir:

- Les Compteurs Lecomte Ltée 44 370.82\$
- Aqua Data 47 099.20\$
- Compteurs d'eau du Québec 48 579.98\$

Considérant que l'adjudication du contrat est faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble de l'appel d'offres regroupé;

Considérant que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité par le conseil municipal:

1. D'octroyer le contrat d'achat de compteurs d'eau pour la Municipalité à Les Compteurs Lecomte Ltée au montant de 3 479.45\$ incluant les taxes et tous frais applicables (partie financière de la Municipalité de Saint-Cléophas);
5. D'autoriser madame Katie St-Pierre, directrice générale à signer pour et nom de la Municipalité de Saint-Cléophas tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

249-23

Réception définitive – Décompte final
Membrane d'étanchéité au réservoir d'eau potable
TECQ 2019-2023 – DOSSIER MRC NUMÉRO: 7,3-9070-13-10

Considérant que la réception définitive comprenant le montant de la retenue de garantie de 5% ainsi que des crédits pour des achats et des travaux correctifs, concernant l'installation de membrane au réservoir d'eau potable s'élève à 24 511.97\$ taxes comprises;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que le paiement de 24 511.97\$ soit remis à Cimota inc. Le conseil autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et/ou madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires à la réception définitive.

250-23

Demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité - Projet d'acquisition de quatre (4) génératrices

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

Attendu que les municipalités de Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Damase, Val-Brillant et Sayabec désirent présenter un projet d'acquisition de quatre (4) génératrices dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de Saint-Cléophas s'engage à participer au projet d'acquisition de quatre (4) génératrices et à assumer une partie des coûts conditionnellement à ce que ce soit sous la forme utilisateur/payeur;
- Le conseil de Saint-Cléophas autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil de Saint-Cléophas nomme la Municipalité de Saint-Damase organisme responsable du projet.

Le conseil de Saint-Cléophas mandate et autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cléophas, tous les documents nécessaires pour participer audit programme "*Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*" dans le cadre du projet d'acquisition de quatre (4) génératrices.

251-23

Projet «Équipements sportifs»

Considérant que le comité jeunesse a déposé une demande d'autorisation au conseil municipal pour concrétiser un projet d'acquisition d'équipements sportifs lors de la réunion du 1^{er} mai dernier;

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 68-23 mais qu'étant donné de nouveaux développements, celle-ci est abrogée;

Considérant que le conseil municipal autorise le projet «*Équipements sportifs*» tel que décrit dans la lettre datée du 18 avril 2023 et l'option 1 du plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Par conséquent, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas appuie la demande de financement dans le cadre du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia pour le projet «*Équipements sportifs*» du comité jeunesse, dont le Comité de l'Avenir en est le porteur.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Toutes les personnes présentes à la réunion voulant poser des questions concernant les points à l'ordre du jour ont eu droit à la parole. Le maire, la directrice générale et/ou les membres du conseil ont répondu, du mieux de leur connaissance, à toutes les questions.

252-23

Levée de la séance

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19h55).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et gref.-trés.